



Éditoriaux précédents

Vague de fond

Plaisirs coupables

Le sapin à l'index?

Un milliard, vraiment?

Du mirage à la réalité

Le grand remous

Équipes éditoriales

Le samedi 14 décembre 2002

Ô nuit de paix!

Louise Leduc

La Presse

Bucoliques, les Hautes-Laurentides? Rien n'est moins sûr. Du côté de Saint-Faustin, le tracé du P'tit train du Nord a maintenant tout d'une autoroute. Un millier de motoneigistes l'assaillent quotidiennement de leurs polluants engins, de jour comme de nuit, au grand dam de citoyens exaspérés, obligés de s'adresser à la Cour supérieure pour retrouver un peu de quiétude.

La motoneige est à l'hiver ce que le bateau à moteur et la motomarine sont à l'été: un inconcevable anachronisme. Sur les lacs et dans les champs, ils passent, et repassent, sans égard pour quiconque fuit les rumeurs de la ville.

Les motomarines génèrent 100 décibels, alors que la politique sur le bruit routier fixe à 55 décibels le seuil de tolérance acceptable. Nageurs, kayakistes, fondeurs n'ont d'autre choix: ils se tassent, le moteur passe.

Bateaux à moteur et motoneiges ne font pas que déranger ou poser de sérieux problèmes de sécurité - la motoneige ayant à elle seule fait 27 victimes l'an dernier. Ils polluent. Dans la foulée de la ratification du Protocole de Kyoto, il a été établi qu'une famille partant en vacances deux semaines au bord d'un lac pour s'adonner à la motomarine et faire du ski nautique sera responsable de l'émission de 4105 kilogrammes de gaz à effet de serre. Une autre famille qui fera plutôt du canot n'en émettra que 147, attribuables au transport en voiture jusqu'au lac. L'ennui, c'est que cette famille de 147 kg se retrouvera sur le même lac que le pollueur de 4105 kg qui lui gâchera ses vacances.

Ottawa donne jusqu'à 2004 aux fabricants de motomarines et de motoneiges pour fabriquer des engins moins polluants, mais rien n'est fait pour éliminer les moteurs à deux temps déjà sur le marché. Or, ces engins ne sont pas tuables et peuvent facilement durer vingt ans. Accordera-t-on vraiment pendant vingt ans encore un droit «récréatif» de polluer?

Le Nouveau-Brunswick ne l'entend pas ainsi et vient d'interdire les embarcations à moteur à essence sur 26 de ses 30 bassins hydrographiques protégés, n'autorisant que les moteurs à quatre temps sur les quatre autres bassins.

Les États-Unis, pourtant pas peu attachés à leurs moteurs, s'approprient quant à eux à limiter le nombre endémique de motoneiges qui prennent chaque jour d'assaut les parcs nationaux Yellowstone et Grand Teton de l'Ouest américain.

Au Québec, on salue ce paragraphe de la Politique de l'eau, où il est dit que le gouvernement «envisage d'interdire, sur les lacs de moins de 1 km² et ceux de moins de 4 km² servant de réservoir d'eau potable, les embarcations à moteur à essence».

Non seulement faut-il l'envisager, mais il faudrait le promettre, en plus de bannir les moteurs à deux temps des motomarines et des motoneiges, quitte à verser des incitatifs financiers aux propriétaires de ces infernales machines. Il serait aussi grand temps d'interdire la modification des silencieux, de bannir la motoneige des parcs provinciaux et de limiter les heures d'utilisation de plaisance de ces véhicules et des motomarines, comme est tout à fait autorisé à le faire le gouvernement du Québec.

Impossible d'agir face au tout puissant lobby des plaisanciers à moteur? Si le lobby des fabricants de cigarettes a été mis à mal, celui-là n'est-il pas de la petite bière, en comparaison?

Il ne revient pas aux gens, lac par lac, ou village par village, de s'adresser à la Cour supérieure, mais à Québec de régler avant que ne s'érodent davantage les berges... et la patience des citoyens.



Pour écrire à notre chroniqueur



Imprimer



Retour



Haut